

C1

Maîtriser la fréquentation et son impact sur les habitats d'intérêt communautaire sur la façade littorale

Objectif visé

C : Gestion raisonnée des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et des activités

Priorité



Finalité de l'action

- Maîtriser l'impact de la fréquentation sur le dérangement de la faune.
- Limiter les dégradations liées à la fréquentation des secteurs les plus sensibles.

Actions liées

B1 à B6, B11, D1, D2, D3, E1, E2

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés

- Végétation annuelle des lasses de mer
- Prés salés du bas, moyen et haut schorre
- Végétation des falaises atlantiques littorales
- Dunes mobiles embryonnaires atlantiques et du cordon littoral à *Ammophila arenaria*
- Dunes côtières fixées à végétation herbacée (Dunes grises)
- Landes sèches européennes

Secteur concerné

Ensemble du site.

Pour la dégradation par le piétinement : tout le long du littoral, en particulier au niveau des promontoires rocheux qui s'avancent dans la mer et au niveau des dunes pour l'accès à la plage. Dans une moindre mesure, le long de la Laïta au bord de la rivière.

| Maîtres d'ouvrage potentiels | Autres partenaires potentiels | Financements potentiels |
|---|-----------------------------------|--|
| Ensemble des gestionnaires, Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, Communes, FDC56 et 29, CG56 et 29, CEL | Associations, Entreprises privées | Contrats Natura 2000, MEEDDAT (FGMN), Collectivités locales et territoriales |

Coût total estimé

Variable, selon devis, techniques et actions choisies

Enjeux et problématiques

Le site est un secteur très fréquenté par les habitants et par les touristes. Cette fréquentation importante induit deux principaux impacts que sont le dérangement de la faune, concernant notamment la loutre, mais aussi l'avifaune, et une surfréquentation des secteurs les plus attractifs de par leur proximité et la vue sur l'océan, notamment les platiers rocheux près des parkings. Cette surfréquentation induit plusieurs impacts sur différents milieux :

- **Végétation des falaises atlantiques littorales** : Une surfréquentation entraîne, sous la pression du piétinement, dans un premier temps, une évolution de la végétation vers une végétation de substitution avec l'apparition d'espèces tolérantes au piétinement puis, dans un second temps, cette végétation est remplacée par des espèces résistant au piétinement (*Plantago coronopus* et autres plantes à rosettes). Si la fréquentation est très importante, aucune espèce ne survit et un sol nu apparaît. L'érosion par les Vélos Tout Terrain (VTT) est particulièrement importante car ils adhèrent plus au substrat et arrachent des micro-mottes de terre.
- **Landes** : La surfréquentation entraîne une dégradation de la lande qui évolue, dans un premier temps, vers une pelouse aérohaline dégradée et parfois jusqu'au sol nu.

- **La dune embryonnaire** : Le piétinement de la dune embryonnaire en haut de plage pour poser les serviettes de plage ou pour la promenade entraîne, à partir d'un certain degré, la dégradation de cette dune. Sur le site la dune embryonnaire est très peu représentée sauf derrière les aménagements (monofils sans ganivelles) qui limitent la fréquentation sur cet habitat tout en laissant l'action du vent indispensable à sa pérennité.
- **Les laisses de mer** : Cet habitat subit les mêmes perturbations que la dune embryonnaire car il occupe également le haut de plage et subit lui aussi la pression touristique estivale. Cet habitat représente moins d'un hectare sur le site et se trouve dans un état de conservation moyen.
- **La dune mobile** : Le substrat étant très meuble, une simple sente peut être créée en quelques passages et être élargie très rapidement par l'action du vent.
- **La dune grise** : La fréquentation excessive et non canalisée de la dune grise (piétons, vélos, chevaux, véhicules) peut créer des cheminements multiples jusqu'à l'apparition d'un véritable chevelu de chemins. De plus, les sentiers dans la dune favorisent l'érosion éolienne en créant une entaille dans celle-ci.
- **Les prés salés du bas, moyen et haut schorre** : Ces trois habitats situés le long de la rivière Laïta sont soumis à un piétinement lié au cheminement des promeneurs et des pêcheurs.

D'une manière générale, la fréquentation du site doit être réfléchi sur l'ensemble des milieux. Il ne s'agira pas d'interdire la fréquentation, mais bien de la maîtriser et de la gérer en cohérence avec les objectifs de conservation des habitats naturels.

La zone humide du Petit Loc'h est également soumise à différents facteurs néfastes pour le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire, dont une fréquentation non maîtrisée qui entraîne une dégradation de la végétation rivulaire et un dérangement de la faune.

Mesures liées à l'action

1. Mesures existantes, à pérenniser et développer

➤ **1.1 Protection réglementaire du Grand Loc'h et du Petit Loc'h**

Le polder du Grand Loc'h et le Petit Loc'h sont des réserves de chasse et de faune sauvage. L'accès à l'intérieur du site est interdit sur le Grand Loc'h sans accompagnement ou autorisation. La surveillance du site est effectuée par un garde chasse.

➤ **1.2 Mise en place d'une signalétique et d'un jalonnement des espaces très fréquentés A32326P**

Différents gestionnaires de l'espace sur le site ont mis en place des signalétiques visant à diriger et canaliser la fréquentation. Certaines actions ont été réalisées sans concertation entre les gestionnaires.

Définir et poser des bornes directionnelles : elles devront s'intégrer le mieux possible au paysage et montrer le marquage du territoire (pré-signalisation : entrée et sortie du site, site Natura 2000, gestionnaire), l'indication des directions (situation, noms des lieux, flèches, services...), le rappel de la réglementation (avec des pictogrammes).

Mettre en place une charte de signalétique : après concertation avec les différents partenaires, cette charte devra permettre d'homogénéiser les signalétiques mises en place par les différents gestionnaires, assurer une cohérence de l'information et éviter la multiplication des supports d'information et la dénaturation du paysage. Il s'agit à présent de la mettre en œuvre.

➤ **1.3 Canalisation du public**

- **Mise en défens des milieux naturels** : sur le littoral de Guidel-Ploemeur, cette mesure est entreprise depuis plusieurs années sur les milieux sensibles soumis à une importante fréquentation.

- **Réductions du nombre de sentiers en milieux naturels** : le manque de canalisation entraîne la multiplication des sentiers. Il est possible de canaliser le public et ainsi gérer la fréquentation par la fermeture de certains sentiers en particulier des accès plage faisant doublon. Ainsi, en 2005 sur le littoral de Guidel, la suppression de deux accès sur trois pour accéder aux plages (avant un accès plage tous les 50 m après aménagement d'un accès tous les 100 à 150 m) a été réalisée. Ces actions sont à homogénéiser et à développer (cf. mesures proposées).

➤ **1.4 Favoriser les modes de déplacement doux**

- **Création d'un itinéraire piéton-vélos** : le long de la côte du Pouldu à Guidel-plages jusqu'à la

Pointe du Talud à Ploemeur et va se poursuivre jusqu'au Perello.

- **Recréer une offre de stationnement alternative sur des espaces moins sensibles** : avec des accès piétons et vélos au littoral en site propre. Ces créations ne doivent pas se faire au détriment des habitats d'intérêt communautaire. La côte (falaises et plages) pourrait être accessible par des sentiers piétons et vélos en site propre. La distance à la côte doit être adaptée au type de public visé (randonneurs, plagistes). Ces parkings devront être bien indiqués depuis les routes principales d'accès au littoral avec précision de la distance à parcourir pour accéder à la côte à pied ou à vélo. Les travaux de cette action ont débuté sur des aires de stationnement proches. Des aires de stationnement plus éloignées seront à développer.

2. Mesures proposées

➤ 2.1 Définition et mise en place d'un plan de gestion des flux de circulation

- **Définir les degrés de sensibilité des milieux et localiser les secteurs à préserver de la fréquentation.**

- **Ne pas favoriser l'accès aux secteurs sensibles** : pas de fléchage, ne pas créer de nouveaux sentiers..., mais laisser la circulation libre sur les secteurs sans enjeux.

- **Réaliser un plan de circulation** : localiser les principaux accès à conserver, le maillage et la hiérarchisation des sentiers (largeur des sentiers, mode de traitement (confortable, rustique, rugueux), les points remarquables à signaler, les infrastructures associées (poses-vélos, tailles des aires de stationnement...), en fonction des secteurs sensibles. Ce plan permettra de définir le message contenu par la signalétique, les plaquettes, les panneaux d'information...

➤ 2.3 Canalisation du public

- **Poursuivre la mise en défens des milieux naturels sur les secteurs les plus dégradés** : matérialiser de façon plus ou moins marquée des sentiers à privilégier afin de guider le public. Il existe différentes techniques de mise en défens des milieux naturels. Chacune à ses avantages et ses inconvénients. Les techniques retenues sont présentées dans le volet technique « Mise en défens ».

- **Poursuivre la mise en place de panneaux de sensibilisation sur les milieux naturels et d'information** : afin d'expliquer l'intérêt des aménagements et de les faire accepter par les usagers (Cf. Fiches actions liées). A32326P

- **Améliorer les accès piétons** : organiser les accès et le confortement de certains sentiers, afin d'éviter une fréquentation diffuse plus dommageable pour les milieux naturels. Il s'agit d'aménager les accès existant à la plage au niveau des secteurs très fréquentés et sensibles à l'érosion par un passage répété de visiteurs : pose de grillage alvéolaire, platelages bois, ganivelles, création d'embranchement... Cela conforte la marche et réduit les phénomènes d'érosion. De plus, au niveau de chaque plage, un accès renforcé doit être prévu pour le passage des machines d'entretien et pour les secours ainsi que pour l'accessibilité des handicapés. A32329

➤ 2.4 Réduction de l'emprise et de l'utilisation des véhicules

- **Continuer à interdire physiquement l'accès aux milieux naturels sensibles aux voitures et aux vélos** : Pose de barrières, de blocs de chicanes anti-vélos et de poses-vélos pour interdire l'accès aux voitures et inciter les cyclistes à laisser leurs vélos. Ces barrières doivent être placées le plus en amont possible des milieux naturels. Elles doivent permettre l'accès aux équipes d'entretien et aux pompiers. L'aire réservée aux vélos ne doit pas être sous dimensionnée.

- **Réduire la surface d'emprise des stationnements sur les milieux naturels** : réduction de l'emprise actuellement utilisée pour le stationnement au niveau des pelouses aérohalines, des landes et des dunes par fermeture des lieux de stationnement (barrières, blocs...). Ceci doit être accompagné d'une réorganisation des surfaces conservées ou créées, afin d'augmenter leur capacité d'accueil. L'idéale est de trouver des parcelles pouvant servir d'aire naturelle de stationnement et ayant une autre utilisation hivernale (exemple : parcelles agricoles pour une utilisation courte (éviter le tassement des sols)). Un suivi de la végétation (cf. actions liées) permettra d'évaluer la pertinence et l'efficacité de ces mesures quant à la réappropriation des terrains par la végétation.

➤ 2.5 Favoriser les modes de déplacement doux

- **Mettre en place des navettes** : l'accès à la côte pourrait également être desservi depuis ces aires grâce à des navettes régulières. Ce type de navette est couramment utilisé pour les sports d'hiver ou même sur des sites de tourisme estival (baignade) autour de grands lacs de montagne. Par contre, la mise en place de navettes nécessite un trajet en site propre de la navette pour une desserte efficace

et non dans les embouteillages. Pour cela, il pourrait être envisagé de mettre la route côtière en sens unique de 10 H à 19 H par exemple ou d'utiliser l'ancienne voie ferrée des Kaolins.

➤ **2.6 Classement du Grand et Petit Loc'h en Réserve Naturelle Régionale**

Ce classement est effectif.

| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
|--|----------|-----|-----|-----|-----|-----|
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 1.2 Signalétique et jalonnement des espaces très fréquentés | En cours | | | | | |
| 1.3 Canalisation du public | En cours | | | | | |
| 1.4 Favoriser les modes de déplacement doux | En cours | | | | | |
| 2.1 Définition et mise en place d'un plan de gestion des flux de circulation | X | | | | | |
| 2.2 Mise en place d'une signalétique et d'un jalonnement des espaces très fréquentés | X | X | | | | |
| 2.3 Canalisation du public | X | X | X | X | X | X |
| 2.4 Réduction de l'emprise et de l'utilisation des véhicules | X | X | X | X | X | X |
| 2.5 Favoriser les modes de déplacement doux | X | X | X | X | X | X |
| 2.6 Classement du Petit et Grand Loc'h en RNR | Fait | | | | | |

| Coûts estimatifs | |
|--|--|
| Mesure | Estimation |
| 1.2 Signalétique et jalonnement des espaces très fréquentés | Selon devis, modèles et type de signalétique |
| 1.3 Canalisation du public | Selon devis et techniques choisies |
| 1.4 Favoriser les modes de déplacement doux | Selon devis et techniques choisies |
| 2.1 Définition et mise en place d'un plan de gestion des flux de circulation | Sur devis |
| 2.2 Mise en place d'une signalétique et d'un jalonnement des espaces très fréquentés | Selon devis, modèles et type de signalétique |
| 2.3 Canalisation du public | Selon devis et techniques choisies |
| 2.4 Réduction de l'emprise et de l'utilisation des véhicules | Selon devis et techniques choisies |
| 2.5 Favoriser les modes de déplacement doux | Selon devis et techniques choisies |
| 2.6 Classement du Petit et Grand Loc'h en RNR | / |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|--|
| Mesure | Indicateurs |
| 1.2 Signalétique et jalonnement des espaces très fréquentés | Travaux, factures, compte-rendu d'activité |
| 1.3 Canalisation du public | Travaux, factures, compte-rendu d'activité |
| 1.4 Favoriser les modes de déplacement doux | Travaux, factures, compte-rendu d'activité |
| 2.1 Définition et mise en place d'un plan de gestion des flux de circulation | Rendu de l'étude |
| 2.2 Mise en place d'une signalétique et d'un jalonnement des espaces très fréquentés | Travaux, factures, compte-rendu d'activité |
| 2.3 Canalisation du public | Travaux, factures, compte-rendu d'activité |
| 2.4 Réduction de l'emprise et de l'utilisation des véhicules | Travaux, factures, compte-rendu d'activité |
| 2.5 Favoriser les modes de déplacement doux | Travaux, factures, compte-rendu d'activité |
| 2.6 Classement du Petit et Grand Loc'h en RNR | Arrêté de classement |
| Objectif | Cartographie comparative des habitats visés |